



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-89

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2023 « PETITE ENFANCE »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 29 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMEMESSE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230921-2023-89-BF
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-30 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 67 du budget 2023 « Petite Enfance » afin d'annuler des titres émis en doublon sur l'exécution 2022,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au chapitre 040 en recettes et dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes et dépenses de fonctionnement afin de procéder à des émissions de titres et mandats pour régulariser l'inventaire service « Petite Enfance » de la CCPAL,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 « Petite Enfance » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
042	7811		o	Reprise Amortissement	100,00
013	6419		r	Rbt / rémunérations du personnel	5 500,00
TOTAL GENERAL :					5 600,00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
67	673		r	Annulation titre sur exercice antérieur	5 500,00
042	6811		o	Dotation aux amortissements	100,00
TOTAL GENERAL :					5 600,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
040	28128		o	Amort autres agencet et amenagt	100,00
TOTAL GENERAL :					100,00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
040	281848		o	Amort autres matériels de bureau	100,00
TOTAL GENERAL :					100,00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2023 « Petite Enfance » de la Communauté de

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20230921-2023-89-BF Date de télétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023 Page 2 sur 3
--

Communes Pays d'Apt Luberon tel que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,

**Le Vice-Président,
Par délégué**

A handwritten signature in black ink that reads "Jean Aillaud". The signature is written over a blue circular stamp, which is partially obscured by the ink. The stamp is similar to the one on the left, with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES" and "PAYS d'APT LUBERON" visible around the edges.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/10/2023

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230921-2023-89-BF
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023
Page 3 sur 3

